



'Erreur validation bordereau interim'???

Par **vero123**, le **13/10/2012** à **12:24**

Bonjour,

J'ai été embauchée dans une entreprise par interim. C'est la première fois que je fais l'interim. J'ai eu des absences mais j'ai rattrapé et le soir d'ailleurs ya des témoins pour que ça fasse en tout 35 heures (contrat 35 heures par semaine, horaires variables). Mais il y a eu des problèmes dans la validation des bordereaux sur internet car 'les heures supplémentaires ne peuvent pas être validée', (hors il ne s'agit pas d'heures supplémentaires en réalité) j'en ai parlé à la responsable des opérations de l'entreprise utilisatrice (car au total je suis passée par trois groupes, intermédiaire, groupe où je travaille, interim) et celle-ci a fait comme si j'avais rien dit. J'ai envoyé un mail pour expliquer la situation mais rien. Au final j'ai été rémunérée cent euros de moins que ce que j'aurais dû. mais comment faire pour les récupérer sans me ruiner ? Ah aussi j'ai reçu mon contrat le 21 du mois alors que j'ai commencé le 03, pour dire l'organisation.. entre autres..

ps: j'aimerais être payée pour le travail que j'ai fait. merci pour votre réponse qui pourrait m'aider et non le contraire.

Par **P.M.**, le **13/10/2012** à **13:26**

Bonjour,

Ce serait essentiellement une question de preuves pour la date de signature du contrat de mission et aussi si vous n'arrivez pas à ce que l'agence d'interim intervienne auprès de l'entreprise utilisatrice ou que celle-ci par une nouvelle démarche de votre part rectifie les relevés d'heures transmis...